

SEPTEMBRE 2020

LES ECHOS DE CLARA-VILLERACH



bulletin d'informations municipales

EDITO

Conformément à nos engagements, dans sa séance du 27 août, le conseil municipal a arrêté le schéma de démocratie participative qui vise à vous associer sur différents projets : éclairage public, composteurs collectifs, aménagement des aires de jeux et loisirs, amélioration du cadre de vie, animation des villages, parcours santé, mise en valeur de l'histoire des villages et du patrimoine naturel... Les sujets ne manquent pas et leur mise en discussion sera programmée tout au long du mandat.

Pour vous associer de manière efficace dans les actions de la municipalité, plusieurs instances vont être mises en place. Avec chacune des modalités et des objectifs différents, elles vous permettront de participer selon vos envies et disponibilités. Elles fonctionneront toutes sur le principe du volontariat et nous espérons que vous serez nombreux à rejoindre ces espaces d'échange.

Pour vous les présenter quoi de mieux que d'y consacrer la première réunion citoyenne ?

Nous vous donnons rendez-vous

le samedi 26 septembre de 10h à 12h à la salle des fêtes de Clara.

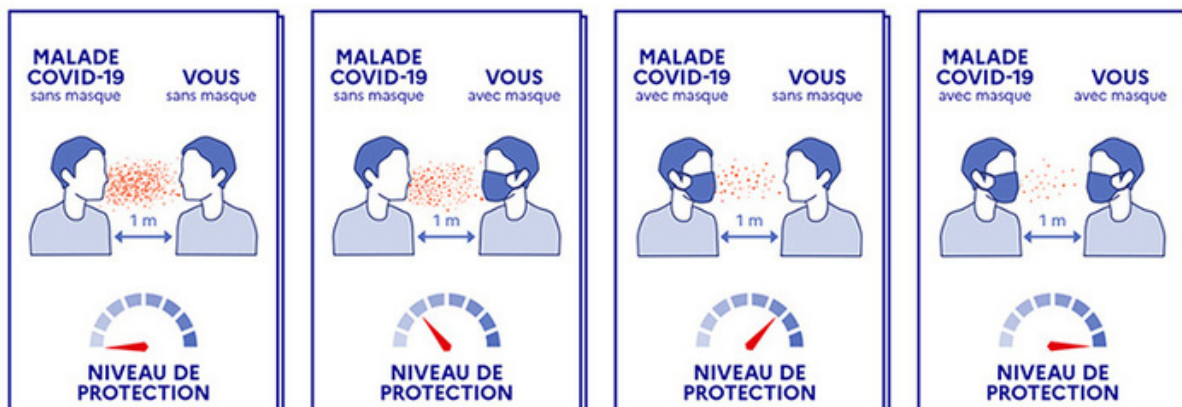
Au programme :

- **Présentation de la Communauté de communes Conflent Canigó** : Et oui, de nombreuses décisions vous concernant s'y prennent. Que savez-vous vraiment de son fonctionnement et du rôle de vos élus à la Comcom ?
- **Présentation des instances de démocratie participative de la commune** : Réunion citoyenne, budget participatif, conseil citoyen... à quoi ça sert ? qui pourra participer ? Quel lien avec le Conseil municipal ? Les réponses à vos questions. Et en attendant, un premier aperçu de ce que nous envisageons en pages 5 et 6.



Cette réunion citoyenne se clôturera par un apéro auberge espagnole.

Bonne lecture !



COVID-19

Le coronavirus circule de plus en plus dans notre département et partout ailleurs. Le nombre de cas de personnes atteintes est en forte augmentation. Notre commune n'est pas épargnée.

Soucieux de l'état de santé de notre communauté, nous vous incitons à respecter les gestes protecteurs préconisés, à savoir :

- de porter le masque le plus possible bien que celui-ci ne soit pas rendu obligatoire pour l'instant dans notre commune ;
- de procéder au lavage des mains très régulièrement ;
- d'éternuer ou tousser dans son coude ;
- d'utiliser un mouchoir à usage unique et de le jeter ;
- d'éviter tout contact physique avec d'autres personnes dans la rue ou espace public ;
- de rester à une distance raisonnable ;
- d'être très attentif à votre état de santé et au moindre symptôme, de consulter un médecin ou demander un test de dépistage.

Nous rappelons que le port du masque est rendu obligatoire dans tous les lieux publics clos.

Merci de ne pas jeter les masques à usage unique sur la voie publique.

Rappel concernant la procédure sanitaire en cas de contamination avérée d'une personne sur un territoire :

Sur la base des informations recueillies, ce sont les équipes de l'Assurance maladie chargées des enquêtes sanitaires, et non les élus locaux, qui se chargent d'appeler rapidement les personnes contact. Ces équipes sont composées de personnels médicaux et de personnels administratifs dédiés aux relations avec les assurés, et leurs membres sont soumis au secret médical.

Elles ont vocation à informer les personnes contact de leur potentielle exposition au virus, à vérifier auprès d'elles les informations déjà recueillies par le médecin et à leur délivrer des recommandations sanitaires, notamment concernant le port du masque. Le nom de la personne malade à l'origine du contact ne leur sera communiqué qu'en cas d'accord explicite de cette dernière.

Qu'elles présentent ou non des symptômes de la maladie, les personnes contact sont invitées à s'isoler et se verront délivrer, si besoin, un arrêt de travail pour couvrir la période où elles doivent rester isolées.

La municipalité a procédé à une distribution de masques lavables les mardi et mercredi 1er et 2 septembre.

Des masques sont encore disponibles en mairie et nous vous invitons à passer les retirer en fonction de vos besoins et dans la limite des stocks disponibles auprès du secrétariat de mairie aux horaires d'ouverture le mercredi matin de 9h à 12h ou lors des permanences des élus (voir les dates et horaires en page 7).



LES DELEGATIONS DE VOS ELUS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le Conseil Municipal du 31 juillet 2020 a permis de désigner les délégués aux commissions de la Communauté de communes Conflent Canigó :

Services à la population et solidarités

Titulaire : Lysiane Ascola – Suppléante : Eliane Prats

Aménagement territoire urbanisme

Titulaire : Eliane Prats – Suppléant : Pascal Ascola

Enfance Jeunesse

Titulaire : Sabrina Eldin – Suppléant : Loïc Saussez

Culture

Titulaire : Nathalie Pélissié – Suppléant : Loïc Saussez

Finances

Titulaire : Patrick Marcel – Suppléant : Stéphane Salies

Ordures ménagères

Titulaire : Pascal Ascola – Suppléant : Bruno Bousquet

Développement économique

Titulaire : Stéphane Salies – Suppléante : Sophie Zuber

Personnel

Titulaire : Lysiane Ascola – Suppléant : Patrick Marcel

Environnement

Titulaire : Michel Bliguet – Suppléant : Bruno Bousquet

Agriculture

Titulaire : Sophie Zuber – Suppléant : Michel Bliguet

Tourisme

Titulaire : Loïc Saussez – Suppléante : Nathalie Pélissié

Coordination et mutualisation des moyens dans les communes

Titulaire : Patrick Marcel – Suppléant : Michel Bliguet

Sport

Titulaire : Sabrina Eldin – Suppléante : Lysiane Ascola

Communication

Titulaire : Eliane Prats – Suppléante : Sophie Zuber

Energies renouvelables

Titulaire : Bruno Bousquet – Suppléante : Sophie Zuber

Les commissions de la Communauté de communes ont une fonction consultative.

Au sein de ces commissions, vos élus participent à l'élaboration des actions et des projets dont la Communauté de communes a la compétence pour l'ensemble du territoire Conflent Canigó. Les commissions sont animées par un Vice-président de la CCCC et les propositions qui y sont travaillées sont ensuite soumises au vote du Conseil communautaire.

LA DEMOCRATIE PARTICIPATIVE A CLARA-VILLERACH



Nous vous donnons rendez-vous le samedi 26 septembre matin pour vous présenter en détail la mise en place des instances de la démocratie participative sur notre commune.

Pour vous donner envie d'en savoir plus, voici un premier aperçu de l'organisation que nous avons arrêté pour vous permettre de prendre part à la vie démocratique de la commune tout au long du mandat.

Réunions citoyennes	Commissions thématiques	Budget participatif	Conseil Citoyen	Permanence des élus
Les habitants sont informés sur les actions et les projets de la municipalité et sur son fonctionnement. Les habitants sont consultés sur les actions et projets du Conseil municipal.	Les habitants sont concertés sur les actions et projets du Conseil municipal sur une thématique spécifique comme l'environnement, les travaux ... Les commissions peuvent être permanentes ou temporaires en fonction de leur objet	Des habitants se regroupent pour élaborer un projet d'investissement à caractère d'intérêt général. Le projet qui recueille le plus de voix de la population est réalisé.	Les habitants évaluent l'action publique mise en place par le Conseil municipal.	Les habitants peuvent rencontrer individuellement les élus

J'ai envie

• d'exprimer mon avis sur des projets. • de m'informer sur les projets définis par le Conseil municipal.	• d'exprimer mon avis sur des projets • de participer aux réflexions et de proposer des idées • de mettre mes compétences au service des projets du Conseil municipal.	• de proposer un projet pour améliorer le cadre de vie de la commune.	• de donner mon avis sur l'action de la municipalité • de faire remonter les attentes et les assentiments des habitants auprès des élus.	• d'évoquer un problème que je rencontre sur la commune.
--	--	---	--	--

Quelques définitions :

L'**Intérêt général** est un intérêt propre à la collectivité (ici la commune de Clara-Villerach) qui dépasse celui de ses membres (les habitants pris individuellement).

La **consultation** vise à recueillir l'avis des citoyens, mais n'implique pas forcément de le prendre en compte. Elle aide les élus à se positionner sur un sujet.

La **concertation** implique une participation des habitants en amont du projet, avec des phases de débat public et une transparence plus grande. Le pouvoir décisionnel reste toutefois exclusivement dans les mains de l'autorité publique.

A vos agendas !

Les prochaines réunions citoyennes se tiendront les samedis 5 décembre, 6 mars et 5 juin.

Les ordres du jour vous seront communiqués ultérieurement.



ET POUR LES ENFANTS ET LES JEUNES ?

Il est important pour nous que les enfants et les jeunes puissent participer à la vie de la commune, notamment sur les sujets qui les préoccupent directement. Un conseil de jeunes sera animé par Sabrina Eldin déléguée "Enfance jeunesse".

Tous les jeunes âgés de 5 à 16 ans peuvent y participer.

Les réunions du conseil se tiendront tous les 1ers samedis après-midi des vacances scolaires.

Rendez-vous est donné le samedi 17 octobre après-midi dans la salle du conseil à la mairie.

Le Conseil des jeunes, qu'est-ce que c'est ?

Les jeunes sont consultés sur des projets qui les concernent comme l'aménagement des aires de jeux, le cadre de vie, l'animation sur la commune, mais pas que...

J'ai envie ...

- que ma parole soit prise en compte
- de participer à la vie de mon village
- d'exprimer mon avis sur des projets
- d'élaborer des actions pour l'intérêt de tous

Ce que fait le Conseil des jeunes :

Il élabore des projets avec les élus.

Il fait des propositions au Conseil municipal.

Il construit des actions qu'il anime.

Ce que fait le Conseil municipal auprès du Conseil des jeunes :

Il organise les réunions, fixe l'ordre du jour en fonction des projets et des idées des jeunes.

Il accueille les projets des enfants et s'engage à soutenir les projets réalisables.

Il forme les enfants et les jeunes au fonctionnement démocratique.

Fonctionnement

Tous les volontaires âgés de 5 à 16 ans pourront intégrer le Conseil des enfants.

Ceux qui souhaitent s'investir dans le Conseil, s'engagent à participer aux réunions avec la déléguée "Enfance jeunesse".

Le Conseil des jeunes pourra présenter les projets ou idées auprès des élus de la commune en Conseil municipal.





CANAL DE BOHERE

Vos délégués au Syndicat Intercommunal du Canal de Bohère, Michel Bliguet dit Vapeur et sa suppléante Sophie Zuber, ont participé aux premières réunions post-élections municipales du Syndicat. A l'ordre du jour notamment:

Présidence :

M. Guy Cassoly, maire de Los Masos, a été réélu président du Syndicat intercommunal du canal.

M. David Montagne, Conseiller municipal de Prades a été élu Vice-Président.

Actualité du Canal

Le montant total des travaux liés à la tempête Gloria s'élève à 2 060 000€ et a été financé entièrement par des subventions publiques (Etat, Région, Département, Agence de l'eau). Les opérations ont néanmoins nécessité une demande d'emprunt pour assurer la trésorerie. La Communauté de communes porte le remboursement du capital de l'emprunt mais le syndicat doit en assurer le remboursement des intérêts.

Avenir du Canal

Depuis maintenant 4 ans, le Syndicat du Canal de Bohère présente un déficit structurel de fonctionnement. Ces déficits ont profondément entamé les fonds propres du Syndicat.

Une part de ce déficit correspond à des défauts de paiement de certains ayants droit. Ils sont liés en majorité à une perte d'information sur leur identité suite à héritage, partages de terres, nouvelles acquisitions, décès sans succession qui n'ont pas été reportés par les notaires.

Cette situation n'étant ni durable ni acceptable, les nouveaux élus délégués au Canal de Bohère se sont engagés à effectuer un travail de recherche sur le terrain et auprès des Notaires notamment pour retrouver un maximum des irrigants ayants-droit. Ce travail doit permettre de rééquilibrer le budget du Canal en 2021.

Pour 2020, s'ajoute un autre déficit, lié aux intérêts des emprunts qu'il a été nécessaire d'engager pour les travaux liés à Gloria.

Au total, le budget présentait un déficit de 87000 €. Sans action rapide, cette situation aurait conduit à une saisine par la cour des comptes et à un gel de toute action.

Aussi, afin de sortir de cette impasse, le syndicat intercommunal du Canal de Bohère a décidé d'instaurer une taxe exceptionnelle pour l'année 2020. D'un montant de 82€, elle concernera chaque irrigant. Elle permettra de couvrir l'ensemble des dépenses de fonctionnement qui ont déjà été comprimées au maximum.

Nous rappelons que cette taxe reste exceptionnelle pour l'année 2020 et que la remise à plat des recettes budgétaires pour plus d'équité et de stabilité est la voix que vos élus porteront pour 2021.

De nombreuses solutions sont à l'étude mais cela passe en premier lieu par un assainissement de la situation.



VIE MUNICIPALE

Commission Environnement

Si vous souhaitez participer à la réflexion pour que notre commune s'inscrive dans la transition écologique, rendez-vous le mercredi 30 septembre de 18h15 à 20h30 à la salle des fêtes de Villerach.

La réunion aura pour objectif de définir le fonctionnement de la commission et les thèmes à travailler. Elle se terminera par un apéro partagé tiré du sac.

Les cloches : une affaire ?

L'équipe municipale a écouté et entendu les différentes réactions suscitées par l'arrêt des cloches de l'église de Clara entre 22h et 8h depuis cet été. Elle confirme sa décision au regard de la gêne quotidienne attestée pour les riverains les plus proches.

Journée du patrimoine

Les 37e journées Européennes du patrimoine auront lieu les 19 et 20 septembre 2020 autour du thème "patrimoine et éducation : apprendre pour la vie"

À cette occasion venez découvrir et faire découvrir les deux églises de nos villages.

- À Villerach, samedi et dimanche de 11h à 12h et de 15h à 18h
- A Clara, dimanche de 9h à 13h et de 15h à 17h.

Embellissement de la commune

Certains habitants de Villerach, artistes dans l'âme, poètes peut-être... discrets pour sûr mais habiles

de leurs mains nous font profiter de leurs fleurs, plantations, de leurs objets fabriqués... et embellissent nos promenades le long du canal ou dans les rues du village.

D'autres habitants taillent, balaient, arrosent... au-delà de chez eux. La municipalité remercie toutes celles et ceux qui œuvrent pour le plaisir de tous en prenant soin de notre bien commun.

Bibliothèques

La bibliothèque a ouvert ses portes à Villerach tous les samedis du mois d'août pour le plaisir de tous. En effet, la sélection des livres couvre tous les âges. C'est un moment d'échanges et de convivialité au village. Même si vous n'aimez pas lire, vous y passerez un bon moment !

Mercredi 23 septembre, on renouvelle le stock de livres !

Celles et ceux qui souhaitent un auteur, un ouvrage particuliers ou un thème qui les intéressent, peuvent contacter Nathalie (tel 06 38 40 61 77) ou Célia. Elles se rapprocheront de la médiathèque de Thuir. Qu'on se le dise ! En septembre, Célia et Nathalie ouvriront le point lecture de Villerach les samedis matin 12 et 26 septembre de 11h à 12h.

Si d'autres personnes veulent se joindre à elles pour faire vivre ce lieu convivial ou pour initier la réouverture du point lecture de Clara, elles sont les bienvenues.

Vos élus à votre écoute

Nos permanences :

Les mardis et jeudis soir de 18h30 à 19h30 en mairie.

Le premier samedi de chaque mois à Clara (Mairie) de 10h à 12h.

Le troisième samedi de chaque mois à Villerach (salle des fêtes) de 10h à 12h.



AGENDA ET AUTRES INFOS

Expo et atelier pastel

Vous avez pu profiter des expositions de Dominique De Schryder lors de l'ouverture de la bibliothèque à Villerach et lors du marché à Clara. Il exposera prochainement à nouveau ses tableaux pour le bonheur des yeux.

Domi propose un atelier pastel pour les enfants des deux villages samedi 19 septembre à Villerach de 11h à 12h à la bibliothèque.

Les enfants de la commune qui le souhaitent seront accueillis par Domi, Nathalie et Sabrina. Nous le remercions de faire découvrir aux jeunes de nos villages sa passion.

Si parmi vous des talents se cachent, si vous souhaitez faire partager un savoir, savoir faire ou toute passion, si vous souhaitez monter un atelier régulier ou occasionnel pour petits ou grands, rapprochez vous de l'équipe municipale afin que nous vous aidions dans la mise en œuvre.

Trains entre Prades et Perpignan

Après plus de 1017 jours d'attente, depuis le terrible accident de Millas, les trains entrent à nouveau en gare de Prades depuis le Lundi 31 août.

Des trains relient Prades à Perpignan toutes les deux heures, prix du billet 1 euro .

Horaires disponibles sur le site de la SNCF.

Information paroissiale

Des messes seront célébrées le 19 septembre à 16h et le 3 octobre à 17h.

Yoga

Un cours de yoga aura lieu tous les vendredis de 18h30 à 20h chez Marco Rollot (Canyon Canigou) à Villerach.

Ce cours sera pérennisé sur le village si un « petit noyau » de participants « réguliers » suivent les séances hebdomadaires (7€/séance ou 25€/mois).

Si vous êtes intéressés, contactez la professeure, Carole Martinez au 07 67 39 10 77.

Naissance

C'est avec une grande joie que nous souhaitons la bienvenue au petit Nolan qui est né le 20 Août à 14h37 au foyer de Tatiana et David Ochando . Un beau bébé de 3.760 kg et haut de 51 cm. Toutes nos félicitations aux heureux parents sans oublier Alexis et Ilena, son frère et sa sœur, ainsi que les grands parents.

Mariage

C'est le 29 août que Sylvie Margail, fille de Louis et Maryse et David Coyard avaient choisi pour célébrer leur mariage en la mairie de Clara. Nous leur présentons tous nos vœux de bonheur.

Décès

Marie Coste est décédée le 20 août à Villerach. Nous transmettons toutes nos condoléances à sa fille Elisabeth compagne de Rémi Solère, ainsi qu'à toute sa famille.

Léa Monségur nous a quittés le 23 août à Villefranche. Nous transmettons toutes nos condoléances à ses enfants Céline et Jérôme, ainsi qu'à toute sa famille.

